



MINISTERE DES COMMUNICATIONS ET DE L'INFRASTRUCTURE
Administration de la Circulation routière et de l'Infrastructure
Direction Agrément et Spécifications

Bruxelles, 05-04-2000

COMMUNIQUE 514-A/ 38-1

Après avis de la Commission d'agrément des laboratoires d'essais en sa réunion du 5 avril 2000 celle-ci a décidé de remplacer dans le communiqué 514-A/38 du 16-05-1994 les normes de la catégorie XXVI " Hygrothermie" par les normes suivantes.

26.00.00 CATEGORIE XXVI - HYGROTHERMIE

26.01.01	Facteur k (détermination du coefficient de transmission thermique d'éléments de construction)	NBN EN ISO 8990	(*)
26.01.02	Valeur lambda par la méthode du fluxmètre	NBN EN ISO 8301	(*)
26.01.03	Valeur lambda par la méthode de l'anneau de garde	NBN EN ISO 8302	(*)

Le Conseiller général,

M. FRANSSENS.

(*) Prix selon les prestations du laboratoire - cf page E de la circulaire 514-A/II de 1986.